

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE



Distr. LIMITEE

A/C.2/32/L.1 23 septembre 1977 FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session DEUXIEME COMMISSION

ORGANISATION DES TRAVAUX

Note du Président

- l. Les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale qui ont été renvoyés $\hat{\epsilon}$. la Deuxième Commission pour examen sont les suivants (A/C.2/32/1) :
 - 1. Rapport du Conseil économique et social /chapitres II, III (sections A à F et H à K), IV, V, VI (section E) et VII (sections A, B, D et F à H)/ (point 12).
 - 2. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (point 58) :
 - a) Rapport du Conseil du commerce et du développement;
 - b) Rapport du Secrétaire général;
 - c) Rapport du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
 - 3. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (point 59):
 - a) Rapport du Conseil du développement industriel;
 - b) Rapport du Directeur exécutif.
 - 4. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche : rapport du Directeur général (point 60).
 - 5. Activités opérationnelles pour le développement (point 61) :
 - a) Programme des Nations Unies pour le développement;
 - b) Fonds d'équipement des Nations Unies;

35 p.

77-17489 /...

- c) Activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général;
- d) Programme des Volontaires des Nations Unies;
- e) Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population;
- f) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
- g) Programme alimentaire mondial;
- h) Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral.
- 6. Programme des Nations Unies pour l'environnement (point 62) :
 - a) Rapport du Conseil d'administration;
 - b) Rapports du Secrétaire général;
 - c) Conférence des Nations Unies sur la désertification.
- 7. Problèmes alimentaires : rapport du Conseil mondial de l'alimentation (point 63).
- 8. Fonds spécial des Nations Unies (point 64):
 - a) Rapport du Conseil des gouverneurs.
- 9. Université des Nations Unies (point 65):
 - a) Rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies;
 - b) Rapport du Secrétaire général.
- 10. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe : rapports du Secrétaire général (point 66).
- 11. Evaluation des progrès accomplis dans l'application des résolutions 2626 (XXV), 3202 (S-VI), 3281 (XXIX) et 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale, intitulées respectivement "Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement", "Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international", "Charte des droits et devoirs économiques des Etats" et "Développement et coopération économique internationale" (point 67).
- 12. Conception unifiée de l'analyse et de la planification du développement (point 68).

- 13. Tendances à long terme du développement économique des régions du monde (point 69).
- 14. Coopération économique entre pays en développement : rapport du Secrétaire général (point 70).
- 15. Accélération du transfert des ressources réelles aux pays en développement : rapport du Secrétaire général (point 71).
- 16. Coopération technique entre pays en développement : Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement (point 72).
- 17. Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (point 73).
- 2. Les renseignements de base concernant ces points sont détaillés dans l'ordre du jour annoté de l'Assemblée (A/32/100 et Add.1). En outre, l'annexe de la présente note contient, pour chaque point de l'ordre du jour, une liste des documents dont l'Assemblée est saisie comme suite à des demandes de l'Assemblée elle-même ou conformément à des décisions du Conseil économique et social. L'annexe indique également, pour chaque point de l'ordre du jour, la suite à donner aux résolutions pertinentes de l'Assemblée, les questions figurant dans le rapport du Conseil économique et social 1/ qui appellent une décision de l'Assemblée lesquelles sont regroupées au chapitre premier de ce rapport et d'autres références à des questions considérées comme entrant dans le cadre des travaux de la Commission.
- 3. Ces dernières années, la Commission a eu de plus en plus de difficultés à examiner dûment les questions qui lui avaient été renvoyées. Dans les déclarations qu'ils ont faites à la fin de la trentième et de la trente et unième session, les présidents de la Commission ont donc demandé que des mesures soient prises pour améliorer les méthodes de travail de la Commission, et le Comité spécial de la restructuration a examiné plusieurs nouvelles options en ce qui concerne la conception de l'ordre du jour, la répartition des tâches entre les Deuxième et Troisième Commissions, l'organisation des débats de la Commission, etc. A la fin de la dernière session, les délégations semblaient unanimes à reconnaître que, sous réserve des recommandations que le Comité spécial pourrait faire, il fallait prendre sans tarder certaines mesures pour résoudre, du moins en partie, les difficultés rencontrées par la Commission.
- 4. Il ressort de l'expérience que la plupart des problèmes rencontrés par la Commission découlent du fait que ces dernières années, la pratique voulait que chaque point de l'ordre du jour fasse l'objet d'un débat général. Vu le grand nombre de questions que la Commission est chargée d'examiner, cette pratique

<u>l</u>/ <u>Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 3 (A/32/3).</u>

A/C.2/32/L.1 Français Page 4

réduit considérablement le temps qui peut être consacré à l'examen des différentes propositions dont la Commission est saisie. Si les délégations continuent certes à considérer que les consultations et les négociations officieuses sont utiles pour l'adoption de décisions, et si elles sont prêtes à y avoir encore amplement recours à l'avenir, elles semblent toutefois s'être rendu compte qu'il fallait prendre des dispositions appropriées pour que davantage de temps puisse être consacré à des échanges de vues en séances officielles sur les propositions présentées en cours de session. Cette année, la liste des questions dont est saisie la Commission est plus longue que jamais. La Commission voudra sans doute éviter de se retrouver dans la même situation qu'aux deux sessions précédentes, où il lui a fallu adopter la plupart des propositions en très peu de temps, au dernier moment et presque sans en débattre.

5. En conséquence, la Commission souhaitera peut-être envisager de modifier l'organisation de ses travaux en décidant que le débat général portera sur un plus grand nombre de questions que précédemment. Les déclarations relatives aux grands programmes relevant d'organes directeurs créés par l'Assemblée devraient être aussi concises que possible et être axées sur des propositions précises. Si la Commission accepte cet arrangement, elle voudra peut-être adopter le programme de travail ci-après:

Semaines du 26 au 30 septembre^x, du 3 au 7 octobre et du 10 au 14 octobre

26 septembre

Election des vice-présidents et du Rapporteur Organisation des travaux de la Commission

Points 12, 67, 68, 69, 70, 71,

72 et 73

Débat général

Semaine du 17 au 21 octobre

Point 62

PNUE

Point 60

UNITAR

Point 64

Fonds spécial des Nations Unies

^{*} Note du Secrétariat : Une séance du Conseil économique et social (reprise de la soixante-troisième session) aura lieu au cours de cette semaine. L'ordre du jour annoté de la reprise de la soixante-troisième session du Conseil économique et social est publié sous la cote E/L.1788.

^{**} Le Directeur exécutif du PNUE propose de faire deux déclarations liminaires au titre du point 62, l'une sur le rapport du Conseil d'administration et l'autre sur le rapport de la Conférence sur la désertification.

Semaine du 24 au 28 octobre

Point 59 ONUDI

 $\sqrt{28}$ octobre Conférence pour les annonces de contributions

à l'ONUDI/

28 octobre : Date limite pour la présentation des propositions au titre des points 12, 67, 68, 69, 70, 71, 72 et 73

Semaine du 31 octobre au 4 novembre

Point 58 CNUCED

Point 63 Problèmes alimentaires

 $\sqrt{2}$ novembre Conférence pour les annonces de contributions

au PNUD et au Fonds d'équipement des Nations Unies ainsi qu'au Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans

littora1/

 $\sqrt{3}$ novembre Conférence pour les annonces de contributions

au FISE /

Point 65 Université des Nations Unies

Semaine du 7 au 11 novembre ₹

Point 66 Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour

les secours en cas de catastrophe

Point 61 Activités opérationnelles pour le développement

Semaine du 14 au 18 novembre

Point 61 Activités opérationnelles pour le développement

(conclusion)

Semaines du 21 au 25 novembre, du 28 novembre au 2 décembre et

du 5 au 9 décembre Examen des propositions en suspens

9 Décembre : Fin des travaux de la Commission

6. Si cet arrangement était choisi, la liste des orateurs souhaitant prendre la parole au cours du débat général serait close le 28 septembre à 18 heures et la liste des orateurs souhaitant prendre la parole sur une autre question serait close

- à 18 heures le jour où le Comité commencerait à examiner la question considérée. Les dates limites pour la présentation des propositions concernant les questions qui ne sont pas incluses dans le débat général seraient annoncées par le Président au début de l'examen de chaque question.
- Il convient de noter toutefois que cet arrangement ne permettra pas d'atteindre le but recherché si les délégations ne font pas un effort soutenu pour respecter le calendrier convenu aussi bien en ce qui concerne leurs déclarations que la présentation des propositions. La liste des orateurs participant à chacun des débats sera tenue à jour par le Secrétariat à partir du début de la session, et il faut espérer que les délégations prépareront leur discours suffisamment à l'avance afin d'éviter que la Commission ne perde un temps considérable, comme cela s'est produit dans le passé, du fait qu'aucune délégation ou seul un petit nombre d'entre elles étaient prêtes à prendre la parole au moment où la Commission commençait à examiner une question. Il va sans dire que la Commission doit s'efforcer de prendre dès que possible des décisions sur les propositions qui lui sont présentées, de préférence dans les délais fixés pour l'examen des différentes questions, de façon qu'au cours de la période commençant le 21 novembre, la Commission puisse concentrer son attention sur les propositions qui demandent un examen plus approfondi et des négociations plus longues. La Commission ne doit pas oublier que l'examen d'un grand nombre de propositions vers la fin de la session risque de perturber le programme de travail de la Cinquième Commission et, par conséquent, de la session dans son ensemble.
- 8. Comme les années précédentes, les vice-présidents seront chargés de coordonner les consultations et les négociations officieuses qui se tiendront sur les différentes questions.
- 9. Pour ce qui est de la documentation, l'attention de la Commission est appelée sur la recommandation concernant la réduction du volume de la documentation formulée par le Comité spécial pour la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale (par. 106 a) de l'annexe V du règlement intérieur). Par souci d'efficacité et d'économie, l'Assemblée générale a invité à plusieurs reprises les délégations à faire preuve de modération lorsqu'elles demandent des rapports, des études et des comptes rendus de séance, et elle a demandé au Secrétariat de rédiger une documentation aussi concise que possible.
- 10. En outre, dans sa résolution 2538 (XXIV) du 11 décembre 1969, l'Assemblée générale a fait savoir que les déclarations faites par les membres des délégations ou par d'autres orateurs dans les organes ayant droit à des comptes rendus analytiques ne devaient pas être reproduites intégralement dans les comptes rendus analytiques ou sous forme de document séparé, à moins que l'organe intéressé n'en décide autrement après avoir été informé des incidences financières.

 L'Assemblée a également décidé que "les rapports des grandes commissions /devaient être/ aussi concis que possible et que, sauf dans des cas exceptionnels, ils ne /devaient pas contenir/ de résumé des débats" (A/520/Rev.12, annexe V, par. 43).

Annexe

DOCUMENTATION DONT LA COMMISSION EST SAISIE ET ANNOTATIONS SYNOPTIQUES

Point 12. Rapport du Conseil économique et social.

Documentation

A/32/3	Rapport du Conseil économique et social sur les travaux de sa session d'organisation pour 1977, de sa troisième session extraordinaire et de ses soixante-deuxième et soixante-troisième sessions
A/32/3/Add.1*	Rapport du Conseil économique et social sur les travaux de la reprise de sa soixante-troisième session
A/32/53 et Corr.1	Lettre datée du 13 janvier 1977, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies
A/32/54 et Corr.1	Lettre datée du 13 janvier 1977, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République démocratique allemande auprès de l'Organisation des Nations Unies
A/32/55 et Corr.l	Lettre datée du 14 janvier 1977, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de la République socialiste soviétique d'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies
A/32/56 et Corr.1	Note verbale datée du 14 janvier 1977, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies
A/32/67 et Corr.1	Lettre datée du 20 avril 1977, adressée au Secrétaire général par les représentants permanents des Etats-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies
A/32/76	Lettre datée du 25 avril 1977, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies
A/32/79	Lettre datée du 5 mai 1977, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies

^{*} A paraître.

Point 12 (suite)

A/32/80 Lettre datée du 4 mai 1977, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de la République socialiste soviétique d'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies A/32/81 Lettre datée du 6 mai 1977, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de la République démocratique allemande auprès de l'Organisation des Nations Unies A/32/91 Note verbale datée du 4 mai 1977, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies A/32/167 Lettre datée du 10 août 1977, adressée au Secrétaire général par les représentants des Etats-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies A/32/177 Lettre datée du 19 août 1977, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies A/32/201 Lettre datée du 31 août 1977, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies A/32/61 Lettre datée du 15 mars 1977, adressée au Secrétaire général par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères d'Egypte pour lui communiquer des documents de la première Conférence afro-arabe au sommet Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au Mozambique A/32/96 (résolution 31/43 de l'Assemblée générale et résolution 2094 (LXIII) du Conseil économique et social) A/32/208 et Add.1 Rapport du Secrétaire général sur l'assistance aux Comores (résolution 31/42 de l'Assemblée générale et décision 252 (LXIII) du Conseil économique et social) Rapport du Secrétaire général sur l'assistance à l'Angola A/32/209 (résolution 31/188 de l'Assemblée générale et décision 252 (LXIII) du Conseil économique et social) Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au Cap-Vert A/32/219 (résolution 31/17 de l'Assemblée générale et décision 252 (LXIII) du Conseil économique et social)

Point 12 (suite)

A/C.2/32/L.8

A/32/220 Rapport du Secrétaire général sur l'assistance à São Tomé-et-Principe (résolution 31/187 de l'Assemblée générale et décision 252 (LXIII) du Conseil économique et social) A/32/Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au Botswana (résolution 2095 (LXIII) du Conseil économique et social) A/32/Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au Lesotho (résolution 2096 (LXIII) du Conseil économique et social) A/32/ Rapport du Secrétaire général sur la réalisation du programme de redressement et de relèvement dans la région soudano-sahélienne (résolution 31/180 de l'Assemblée générale) A/32/204x Rapport du Secrétaire général sur la souveraineté permanente sur les ressources nationales dans les territoires arabes occupés (résolution 31/186 de l'Assemblée générale) Note du Secrétaire général sur les réformes sociales et A/32/139institutionnelles en tant que moyen d'accroître la production alimentaire nationale et de la répartir équitablement entre les divers groupes de la population (résolution 2073 (LXII) du Conseil économique et social) E/CN.5/537 Rapport conjoint des secrétariats de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation internationale du Travail, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de la Banque mondiale sur les réformes sociales et institutionnelles en tant que moyen d'accroître la production alimentaire nationale et de la répartir équitablement entre les divers groupes de la population (résolution 2073 (LXII) du Conseil économique et social) E/5989 Rapport du Secrétaire général sur les besoins immédiats résultant de situations économiques critiques (décision 257 (LXIII) du Conseil économique et social) Publication des Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'eau Nations Unies. (résolution 2121 (LXIII) du Conseil économique et social) numéro de vente : F.77.II.A.12 (E/CONF.70/29)

Note du Secrétaire général sur la situation démographique

mondiale (résolution 1347 (XLV) du Conseil économique et social)

Point 12 (suite)

A/C.2/32/L.3 Texte du projet de résolution relatif à la Décennie des transports et des communications en Afrique dont le Conseil économique et social a recommandé l'adoption par l'Assemblée générale dans sa résolution 2097 (LXIII)

A/C.2/32/L.4 Note du Secrétaire général sur l'évolution dans le domaine des établissements humains et la suite à donner à Habitat (décision 262 (LXIII) du Conseil économique et social)

A/C.2/32/L.5 Texte de la décision 254 (LXIII) du Conseil économique et social relative au projet d'accord sur la coopération et les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du tourisme

A/C.2/32/L.6

Texte de la décision 257 (LXIII) du Conseil économique et social, dans laquelle le Conseil a décidé de transmettre à l'Assemblée générale pour examen à sa trente-deuxième session un projet de résolution intitulé "Assistance dans les situations économiques critiques" dont le texte est annexé à ladite décision

Résolutions et décisions du Conseil économique et social portées à l'attention de l'Assemblée générale et en rapport avec les travaux de la Commission (A/32/3, chap. premier)

Assistance à la Zambie /résolution 2093 (LXIII)/

Assistance au Mozambique /résolution 2094 (LXIII)/

Assistance au Botswana /résolution 2095 (LXIII)/

Assistance au Lesotho <u>/résolution 2096 (LXIII)</u>/

Assistance pour faire face aux situations d'urgence /décision 252 (LXIII)/

Admission de <u>la République arabe d'Egypte à la Commission économique pour l'Asie occidentale /résolution 2088 (LXIII)/</u>

Rapport annuel de la Commission économique pour l'Asie occidentale /résolution 2089 (LXIII)/

Amendement du mandat de la Commission économique pour l'Afrique /résolution 2091 (LXIII)/

Amendement <u>du</u> mandat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique /résolution 2092 (LXIII)/

Point 12 (suite)

Invitation au Saint-Siège à assister aux sessions des commissions régionales /décision 244 (LXIII)/

Rapport sur le renforcement des commissions régionales en vue de la coopération régionale et interrégionale /décision 251 (LXIII)/

Révision du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil /décision 216 (LXII)/

Mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés /résolution 2124 (LXIII)/

Mesures spéciales se rapportant aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral /résolution 2127 (LXIII)/

Suite à donner au Plan d'action de Mar del Plata recommandé par la Conférence des Nations Unies sur l'eau en vue de la mise en valeur et de la gestion intégrée des ressources en eau /résolution 2115 (LXIII)/

Sources d'énergie nouvelles et renouvelables /résolution 2119 (LXIII)/

Pratiques de corruption, en particulier paiements illicites, dans <u>le</u> cadre des transactions commerciales internationales <u>/résolution 2122 (LXIII)</u>

Rapport du Comité administratif de coordination sur les activités du système des Nations Unies dans le domaine des établissements humains /décision 263 (LXIII)/

Cinquième reconstitution de l'Association internationale de développement /décision 255 (LXIII)/

Programmation et coordination dans le cadre du système des Nations Unies /résolution 2098 (LXIII)/

Assistance au peuple palestinien \sqrt{r} ésolution 2100 (LXIII) \sqrt{r}

Réalisation du programme de redressement et de relèvement à moyen et à long terme dans la région soudano-sahélienne /résolution 2103 (LXIII)/

Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées : projet d'annexe relative à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) /résolution 2106 (LXIII)/

Programme de travail dans le domaine de la population /résolution 2053 (LXII)/

Organisations non gouvernementales /décision 227 (LXII)/

A/0.2/32/1.3 Français Annexe Page 6

Point 12 (suite)

Suite à donner

- a) Examen des sections pertinentes du rapport du Conseil économique et social;
- b) Examen des rapports énumérés plus haut demandés par l'Assemblée générale ou transmis par le Conseil économique et social;
- c) Examen du projet de résolution recommandé par le Conseil économique et social dans sa résolution 2097 (LXIII) relative à la Décennie des transports et des communications en Afrique (A/C.2/32/L.3);
- d) Examen de la résolution 2121 (LXIII) du Conseil économique et social sur le rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'eau, dans laquelle le Conseil a notamment recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le Plan d'action de Mar del Plata et les autres décisions de la Conférence et de donner la priorité qui convient aux mesures nécessaires pour les mettre en application;
- e) Examen de la décision 262 (LXIII) du Conseil économique et social relative aux arrangements institutionnels pour la coopération internationale dans le domaine des établissements humains, dans laquelle le Conseil a notamment, sans préjuger la position définitive que les Etats Membres pourront prendre en la matière, décidé de transmettre à l'Assemblée générale, à sa trente-deuxième session, comme texte devant faire l'objet de négociations ultérieures, le projet de résolution relatif aux arrangements institutionnels pour la coopération internationale dans le domaine des établissements humains annexé à cette décision (A/C.2/32/L.4);
- f) Examen de la décision 254 (LXIII) du Conseil économique et social relative au projet d'accord sur la coopération et les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du tourisme, dans laquelle le Conseil, ayant examiné la note du Secrétaire général concernant le projet d'accord entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du tourisme établi conformément à la résolution 2802 (XXVI) de l'Assemblée générale, a approuvé le projet d'accord figurant en annexe à cette décision et a décidé de le transmettre à l'Assemblée générale, à sa trente-deuxième session, pour approbation définitive (A/C.2/32/L.5);
- g) Examen du projet de résolution recommandé par le Conseil économique et social dans sa décision 257 (LXIII), intitulé "Assistance dans les situations économiques critiques" (A/C.2/32/L.6);

ズ ズ ス

La résolution 2122 (LXIII) du Conseil économique et social sur les pratiques de corruption, en particulier les paiements illicites, dans le cadre des transactions commerciales internationales, prévoit que l'Assemblée générale décide, lorsqu'elle le jugera approprié, de convoquer une conférence de plénipotentiaires en vue de la conclusion d'un accord international au sujet des paiements illicites.

Point 58. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement :

- a) Rapport du Conseil du commerce et du développement;
- b) Rapport du Secrétaire général;
- c) Rapport du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Documentation

A/32/15^x (vol. I et II)

Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa huitième session extraordinaire, la deuxième partie de sa seizième session, sa neuvième session extraordinaire et sa dix-septième session (résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, section II, paragraphe 22)

A/32/126

Rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans l'application de l'action spécifique en faveur des pays insulaires en développement (résolution 31/156 de l'Assemblée générale et résolution 2126 (LXIII) du Conseil économique et social)

A/32/ *

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur les mesures concrètes permettant de résoudre sans tarder les problèmes d'endettement des pays en développement (résolution 31/158 de l'Assemblée générale, paragraphe 6)

A/32/61

Lettre datée du 15 mars 1977, adressée au Secrétaire général par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères d'Egypte pour lui communiquer des documents de la première Conférence afro-arabe au sommet

A/32/3/Add.1^{*}

Rapport du Conseil économique et social sur les travaux de la reprise de sa soixante-troisième session

- a) Examen du rapport du Conseil du commerce et du développement et de la section pertinente du rapport du Conseil économique et social (conformément au paragraphe 22 de la section II de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, le Conseil "rend compte chaque année de ses activités à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Le Conseil peut, s'il le juge nécessaire, transmettre à l'Assemblée générale ses observations sur ce rapport");
 - b) Examen des rapports susmentionnés demandés par l'Assemblée générale;

Point 58 (suite)

c) Examen de la résolution 2126 (LXIII) du Conseil économique et social relative à l'action spécifique en faveur des pays insulaires en développement, dans laquelle le Conseil, regrettant de n'avoir pas eu suffisamment de temps pour examiner le rapport d'activité présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 31/156 de l'Assemblée générale relative à l'application de l'action spécifique en faveur des pays insulaires en développement (A/32/126), a recommandé que l'Assemblée générale, à sa trente-deuxième session, procède à un examen complet dudit rapport d'activité, en vue d'appeler encore davantage l'attention, aussi bien des organismes intéressés du système des Nations Unies que de tous les gouvernements, en particulier de ceux des pays développés, sur la nécessité d'une action spécifique en faveur des pays insulaires en développement.

Point 59. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel :

- a) Rapport du Conseil du développement industriel;
- b) Rapport du Directeur exécutif.

Documentation

A/32/16	Rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa onzième session /résolution 2152 (XXI) de l'Assemblée générale, section II, paragraphe 7 h)/
A/32/118	Rapport du Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel sur le renforcement des activités opérationnelles dans le domaine du développement industriel et sur la réorganisation du secrétariat de l'ONUDI (résolution 31/162 de l'Assemblée générale et décision 265 (LXIII) du Conseil économique et social)
A/32/182	Note du Secrétaire général sur le rapport du Comité intergouvernemental plénier chargé d'élaborer un acte constitutif pour l'ONUDI en tant qu'institution spécialisée
A/32/3	Rapport du Conseil économique et social (chapitre IV, section F)
A/32/61	Lettre datée du 15 mars 1977, adressée au Secrétaire général par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères d'Egypte, transmettant les documents de la première Conférence afro-arabe au sommet

Décision du Conseil économique et social portée à l'attention de l'Assemblée générale et en rapport avec les travaux de la Commission (A/32/3, chapitre premier)

Rapport du Conseil du développement industriel /décision 265 (LXIII)/

- a) Examen du rapport du Conseil du développement industriel et de la section pertinente du rapport du Conseil économique et social (conformement à la résolution 2152 (XXI) de l'Assemblée générale, section II, paragraphe 7 h), le Conseil doit "faire rapport chaque année à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social; celui-ci peut faire tenir à l'Organisation et à l'Assemblée générale, au sujet du rapport, toutes observations qu'il jugerait nécessaires");
- b) Examen des rapports demandés par l'Assemblée générale dont il est fait mention ci-dessus;

- c) Examen de la résolution 2113 (LXIII) du Conseil économique et social, dans laquelle le Conseil, notant la proposition du Secrétaire général tendant à ce que la Conférence de plénipotentiaires en vue de la transformation de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en institution spécialisée ait lieu au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 29 août au 12 septembre 1977, a exprimé l'opinion que, dans les circonstances actuelles, les dates proposées par le Secrétaire général ne conviendraient pas et recommandé à l'Assemblée générale d'examiner dûment la question à sa trente-deuxième session et de fixer les dates appropriées pour convoquer la Conférence de plénipotentiaires à New York au début de 1978 (A/32/182, paragraphes 7 et 8);
- d) Révision de la liste d'Etats éligibles au Conseil du développement industriel compte tenu de l'admission récente de nouveaux Etats à l'Organisation des Nations Unies ou aux institutions spécialisées (résolution 2152 (XXI) de l'Assemblée générale);
- e) Dans sa résolution 31/164, l'Assemblée générale a décidé provisoirement de convoquer la troisième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en 1979 et de prendre une décision définitive en la matière à sa trente-deuxième session.

Point 60. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche : Rapport du Directeur général.

Documentation

A/32/14

Rapport du Directeur général (résolution 2044 (XX) de l'Assemblée générale, par. 3)

Suite à donner

Examen du rapport du Directeur général (conformément au paragraphe 3 de la résolution 2044 (XX) de l'Assemblée générale, le Directeur général doit "faire rapport une fois par an à l'Assemblée générale et, le cas échéant, au Conseil économique et social, sur les activités de l'Institut").

Point 61. Activités opérationnelles pour le développement :

- a) Programme des Nations Unies pour le développement;
- b) Fonds d'équipement des Nations Unies;
- c) Activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général;
- d) Programme des Volontaires des Nations Unies;
- e) Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population;
- f) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
- g) Programme alimentaire mondial;
- h) Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral.

Documentation

Documentacion	
A/32/3	Rapport du Conseil économique et social (chap. VII, sect. B)
2/32/3/Add.1 ^x	Rapport du Conseil économique et social sur les travaux de la reprise de sa soixante-troisième session
A/32/ ≭	Rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur le Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral (résolution 31/177 de l'Assemblée générale)
E/5940	Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement sur sa vingt-troisième session
E/6013/Rev.1 [*]	Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement sur sa vingt-quatrième session
E/6014	Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance
E/6010	Rapport du Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les préparatifs de l'Année internationale de l'enfant (résolution 31/169 de l'Assemblée générale, par. 9, et résolution 2105 (LXIII) du Conseil

économique et social)

Point 61 (suite)

Documentation

A/32/61

Lettre datée du 15 mars, adressée au Secrétaire général par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères d'Egypte, transmettant les documents de la première Conférence afro-arabe au sommet

Résolution et décision du Conseil économique et social portées à l'attention de l'Assemblée générale et en rapport avec les travaux de la Commission (A/32/3, chap. premier)

Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance /résolution 2109 (LXII)/

Présentation du deuxième rapport annuel du Comité des politiques et programmes alimentaires contenant un projet de résolution relatif à l'objectif des annonces de contributions au Programme alimentaire mondial pour la période 1979-1980 /décision 268 (LXIII)//

- a) Examen des sections pertinentes du rapport du Conseil économique et social (conformément au paragraphe 4 de la résolution 2029 (XX) de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement "soumettra des rapports et des recommandations au Conseil économique et social". Au paragraphe 7 de sa résolution 57 (I), l'Assemblée générale a disposé que le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance établirait des rapports périodiques concernant son activité et les présenterait au Conseil économique et social. Au paragraphe 4 de sa résolution 802 (VIII), l'Assemblée générale a prié le Conseil économique et social de continuer à revoir périodiquement l'activité du FISE et de faire à l'Assemblée générale des recommandations, le cas échéant);
- b) Examen des rapports demandés par l'Assemblée générale ou présentés au Conseil économique et social et dont il est fait mention ci-dessus;
- c) Examen de la résolution 2110 (LXIII) du Conseil économique et social concernant le rôle et les activités du Programme des Nations Unies pour le développement, dans laquelle le Conseil a, entre autres, approuvé la décision prise par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement à sa vingt-quatrième session au sujet du rôle et des activités du Programme, décidé de porter ladite décision reproduite dans l'annexe à la résolution du Conseil à l'attention de l'Assemblée générale, pour examen à sa trente-deuxième session, et invité les organisations et les programmes du système des Nations Unies à la prendre aussi dûment en considération;

Point 61 (suite)

- d) Examen de la résolution 2105 (LXIII) du Conseil économique et social, par laquelle le Conseil a, entre autres, transmis à l'Assemblée générale le rapport du Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les préparatifs de l'Année internationale de l'enfant et recommandé que l'Assemblée générale donne une suite favorable à la demande du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance formulée dans le rapport du Conseil et citée au paragraphe 27 du rapport du Directeur général, tendant à ce que l'Assemblée générale tienne un débat spécial sur l'Année internationale de l'enfant à sa trente-troisième session, en 1978, et à sa trente-quatrième session, en 1979;
- e) Examen de la décision 258 (LXIII) du Conseil économique et social, dans laquelle le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale d'examiner, à sa trente-deuxième session, la question de l'élargissement de la composition du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
- f) Examen de la décision 259 (LXIII) du Conseil économique et social, dans laquelle le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale que les dépenses d'administration du Fonds d'équipement des Nations Unies soient financées au moyen de contributions volontaires versées au Fonds, conformément à la demande que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement a formulée à sa vingt-quatrième session;
- g) Examen du projet de résolution concernant l'objectif des annonces de contributions au Programme alimentaire mondial pour la période 1979-1980, que le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter et qui figurera dans le rapport du Conseil sur les travaux de la reprise de sa trente-troisième session (A/32/3/Add.1*).

Point 62. Programme des Nations Unies pour l'environnement :

- a) Rapport du Conseil d'administration;
- b) Rapports du Secrétaire général;
- c) Conférence des Nations Unies sur la désertification.

Documentation

A/32/25	Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa cinquième session (résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, sect. I, par. 3)
A/32/137	Rapport du Secrétaire général sur les restes matériels des guerres et leurs effets sur l'environnement (résolutions 3435 (XXX) et 31/111 de l'Assemblée générale)
A/32/ *	Note du Secrétaire général sur les directives touchant la coopération régionale dans le domaine des éta- blissements humains (résolution 31/109 de l'Assemblée générale)
A/32/ ¥	Rapport du Secrétaire général sur les conditions de vie du peuple palestinien dans les territoires occupés (résolution 31/110 de l'Assemblée générale)
A/32/156	Note du Secrétaire général sur les conventions et protocoles internationaux dans le domaine de l'envi-ronnement (résolution 3436 (XXX) de l'Assemblée générale)
A/CONF.74/36*	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la désertification (résolution 31/108 de l'Assemblée générale)
A/32/ ¥	Rapport du Secrétaire général sur les résultats de la Conférence des Nations Unies sur la désertification (résolution 31/108 de l'Assemblée générale)
A/32/159	Note du Secrétaire général sur les ressources naturelles partagées par deux ou plusieurs Etats (résolution 3129 (XXVIII) de l'Assemblée générale)
A/32/3	Rapport du Conseil économique et social (chap. IV, sect. E)

Point 62 (suite)

Documentation

A/32/3/Add.1×

Rapport du Conseil économique et social sur les travaux de la reprise de sa soixante-troisième session

A/32/189

Note verbale datée du 23 août 1977, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

- a) Examen du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement et des sections pertinentes du rapport du Conseil économique et social (conformément au paragraphe 3 de la section I de la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, "le Conseil d'administration fera rapport chaque année à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social, lequel transmettra à l'Assemblée les observations que ce rapport appelle de sa part", notamment en ce qui concerne les questions de coordination et la relation entre les politiques et programmes relatifs à l'environnement dans le cadre des organismes des Nations Unies et les politiques et priorités générales dans le domaine économique et social);
- b) Examen des rapports qui ont été demandés par l'Assemblée générale et dont il est fait mention ci-dessus;
- c) Examen du rapport du Secrétaire général sur les résultats de la Conférence des Nations Unies sur la désertification et de la section pertinente du rapport du Conseil économique et social;
- d) Examen de la résolution 2112 (LXIII) du Conseil économique et social, dans laquelle le Conseil, ayant examiné le rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa cinquième session et les recommandations qui y figuraient, y compris les recommandations formulées par le Conseil d'administration en qa qualité d'organisme chargé de préparer la Conférence des Nations Unies sur la désertification, a pris acte avec satisfaction de ce rapport et de la déclaration faite à ce sujet par le Directeur exécutif du Programme, et a invité l'Assemblée générale à approuver ce rapport;
- e) Examen de la décision 264 (LXIII) du Conseil économique et social, dans laquelle le Conseil a pris acte de la demande formulée par le Secrétaire général au paragraphe 4 de sa note sur les mesures propres à assurer un environnement décent aux groupes sociaux les plus vulnérables (E/6017) et a recommandé que le rapport demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 31/113 soit soumis à l'Assemblée à sa trente-troisième session, par l'intermédiaire du Conseil à sa soixante-cinquième session.

Point 63. Problèmes alimentaires : rapport du Conseil mondial de l'alimentation.

Documentation

A/32/19 Rapport du Conseil mondial de l'alimentation sur les travaux de sa troisième session (résolution 3348 (XXIX)

de l'Assemblée générale, par. 7)

A/C.2/32/L.7 Texte de la résolution 2104 (LXIII) du Conseil

économique et social relative à l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et le Fonds

international de développement agricole

A/32/3 Rapport du Conseil économique et social (chap. IV, sect. K)

A/32/3/Add.1 Rapport du Conseil économique et social sur les travaux

de la reprise de sa soixante-troisième session

A/32/61 Lettre datée du 15 mars 1977, adressée au Secrétaire

général par le Vice-Premier Ministre et Ministre des

affaires étrangères d'Egypte, transmettant les

documents de la première Conférence afro-arabe au sommet

- a) Examen du rapport du Conseil mondial de l'alimentation et des sections pertinentes du rapport du Conseil économique et social (conformément au paragraphe 7 de la résolution 3348 (XXIX) de l'Assemblée générale, le Conseil mondial de l'alimentation doit faire rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social);
- b) Examen de la résolution 2104 (LXIII) du Conseil économique et social concernant l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et le Fonds international de développement agricole, dans laquelle le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver, à sa trente-deuxième session, le texte du projet d'accord reproduit dans l'annexe de ladite résolution (A/C.2/32/L.7);
- c) Examen de la résolution 2114 (LXIII) du Conseil économique et social, dans laquelle le Conseil, ayant examiné le rapport du Conseil mondial de l'alimentation sur sa troisième session ministérielle et ayant entendu le rapport fait par le Président du Conseil mondial de l'alimentation, a pris acte avec satisfaction de ce rapport et l'a transmis à l'Assemblée générale à sa trente-deuxième session; a approuvé "le Communiqué de Manille"; a félicité le Conseil mondial de l'alimentation des initiatives qu'il a prises pour contribuer à la solution des problèmes alimentaires; a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le "Programme d'action pour l'élimination définitive de la faim et de la malnutrition" contenu dans le Communiqué de Manille et d'inviter instamment tous les gouvernements, les institutions spécialisées et les autres organismes du système des Nations Unies à exécuter pleinement ledit programme.

Point 64. Fonds spécial des Nations Unies:

a) Rapport du Conseil des gouverneurs.

Documentation

A/32/21 Rapport du Conseil des gouverneurs sur les travaux de sa

quatrième session (résolution 3356 (XXIX) de

l'Assemblée générale)

A/32/3 Rapport du Conseil économique et social (chap. IV, sect. H)

Décision du Conseil économique et social portée à l'attention de l'Assemblée générale et en rapport avec les travaux de la Commission (A/32/3, chap. premier)

Rapport du Conseil des gouverneurs du Fonds spécial des Nations Unies (décision 266 (LXIII) du Conseil économique et social)

Suite à donner

Examen du rapport du Conseil des gouverneurs et de la section pertinente du rapport du Conseil économique et social (conformément au paragraphe 3 de l'article III de la résolution 3356 (XXIX) de l'Assemblée générale, le Conseil des gouverneurs fait rapport chaque année à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social, qui communique également à l'Assemblée ses observations pertinentes).

Point 65. Université des Nations Unies :

- a) Rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies;
- b) Rapport du Secrétaire général.

Documentation

A/32/31 et Corr.1

Rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies
(art. IV, par. 4 h) de la Charte de l'Université des
Nations Unies) (résolution 31/118 de l'Assemblée générale)

Rapport du Secrétaire général sur la campagne de collecte
de fonds (résolution 31/117 de l'Assemblée générale)

A/32/3/Add.1*

Rapport du Conseil économique et social sur la reprise
de sa soixante-troisième session

- a) Examen du rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies et de la section pertinente du rapport du Conseil économique et social (conformément au paragraphe 4 h) de l'article IV de la Charte de l'Université des Nations Unies, le Conseil "présente, par l'entremise du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Directeur général de l'UNESCO, un rapport annuel sur l'activité de l'Université à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et au Conseil exécutif de l'UNESCO");
 - b) Examen du rapport du Secrétaire général mentionné ci-dessus.

Point 66. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe : rapports du Secrétaire général.

Documentation

A/32/64 et Corr.l Rapport du Secrétaire général sur les activités du

Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les

secours en cas de catastrophe (résolutions 2816 (XXVI).

3532 (XXX) et 31/173 de l'Assemblée générale)

A/32/198 Rapport du Secrétaire général sur l'assistance aux

régions d'Ethiopie victimes de la sécheresse (résolution 31/172 de l'Assemblée générale)

A/32/3 Rapport du Conseil économique et social (chap. III, sect. A

et chap. VII. sect. F)

Résolutions du Conseil économique et social portées à l'attention de l'Assemblée générale et en rapport avec les travaux de la Commission (A/32/3, chap. premier)

Assistance aux régions d'Ethiopie victimes de la sécheresse /résolution 2047 (LXII) Mesures propres à accélérer les secours internationaux /résolution 2102 (LXIII)

- a) Examen du rapport du Secrétaire général et des sections pertinentes du rapport du Conseil économique et social (conformément au paragraphe 1 j) de la résolution 2816 (XXVI) de l'Assemblée générale, le Coordonnateur des secours en cas de catastrophe est autorisé, au nom du Secrétaire général, à adresser à ce dernier un rapport annuel qui est présenté au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale);
 - b) Examen du rapport demandé par l'Assemblée générale mentionné ci-dessus.

Point 67. Evaluation des progrès accomplis dans l'application des résolutions 2626 (XXV), 3202 (S-VI), 3281 (XXIX) et 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale, intitulées respectivement "Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement", "Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international", "Charte des droits et devoirs économiques des Etats" et "Développement et coopération économique internationale".

Documentation

A/32/34×

Rapport du Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies (résolution 3302 (S-VII), sect. VII et décision 31/421 A de l'Assemblée générale)

E/6056 et Add.1

Rapport du Secrétaire général sur le rassemblement de données et de renseignements utiles pour formuler une nouvelle stratégie internationale du développement (résolution 31/182 de l'Assemblée générale et résolution 2072 (LXIII) du Conseil économique et social)

E/5994

Rapport du Comité de l'examen et de l'évaluation sur sa quatrième session (résolution 31/178 de l'Assemblée générale et résolution 2125 (LXIII) du Conseil économique et social)

A/32/116

Rapport du Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel sur la création d'une banque de données techniques intéressant l'industrie (résolution 31/183 de l'Assemblée générale)

E/6002 et Corr.1 et E/6055

Rapports du Secrétaire général intitulés "Arrangements institutionnels dans le domaine du transfert des techniques: mise en place d'un réseau d'échanges de renseignements techniques" (résolution 31/183 de l'Assemblée générale)

E/6054

Note du Secrétaire général sur les arrangements institutionnels dans le domaine du transfert des techniques (résolution 31/183 de l'Assemblée générale)

E/5985

Rapport du Secrétaire général sur le rôle du secteur public dans la promotion du développement économique des pays en développement (résolution 3488 (XXX) de l'Assemblée générale et décision 274 (LXIII) du Conseil économique et social)

Point 67 (suite)

Documentation

E/5999

Rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés par les gouvernements dans la mise en oeuvre de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats (résolution 2125 (LXIII) du Conseil économique et social)

E/5992

Rapport du Secrétaire général sur les activités menées en vue de diffuser la Charte des droits et devoirs économiques des Etats (résolution 2125 (LXIII) du Conseil économique et social)

E/5991 et Corr.1

Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats par certains organismes du système des Nations Unies dans leurs domaines de compétence respectifs (résolution 2125 (LXIII) du Conseil économique et social)

A/C.2/32/L.2

Projet de résolution intitulé "Comité intergouvernemental spécial du commerce international" (résolution 31/421 B de l'Assemblée générale)

A/32/3

Rapport du Conseil économique et social (chap. IV, sect. A et G)

A/32/3/Add.1×

Rapport du Conseil économique et social sur la reprise de sa soixante-troisième session

A/32/61

Lettre datée du 15 mars 1977, adressée au Secrétaire général par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères d'Egypte, transmettant des documents de la première Conférence afro-arabe au sommet

- a) Examen du rapport du Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies et de la section pertinente du rapport du Conseil économique et social (résolution 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale, sect. VII, et décision 31/421 a);
- b) Examen des rapports demandés par l'Assemblée générale ou qui lui ont été transmis et qui sont énumérés ci-dessus;

Point 67 (suite)

- c) Examen de la décision 274 (LXIII) du Conseil économique et social dans laquelle le Conseil, ayant examiné le rapport du Secrétaire général intitulé "Rôle du secteur public dans la promotion du développement économique des pays en développement", a recommandé à l'Assemblée générale d'examiner plus avant la question à sa trente-deuxième session et de prendre des dispositions en vue d'en continuer l'étude;
- d) Examen du projet de résolution intitulé "Comité intergouvernemental spécial du commerce international" (A/C.2/32/L.2);
- e) Examen de la résolution 2125 (LXIII) du Conseil économique et social, dans laquelle le Conseil a, entre autres, recommandé à l'Assemblée générale de désigner à sa trente-deuxième session le mécanisme intergouvernemental approprié pour la formulation d'une nouvelle stratégie internationale du développement, qui ferait rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social;
- f) Examen de la résolution 2051 (LXII) du Conseil économique et social, dans laquelle le Conseil a, entre autres, recommandé à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera la question de la préparation d'une nouvelle stratégie internationale du développement, d'accorder l'attention voulue au rôle de la population et à l'importance des politiques et des activités en matière de population du point de vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international, et de les intégrer dûment aux buts, objectifs, mesures et fins politiques devant figurer dans toute nouvelle stratégie.

Point 68. Conception unifiée de l'analyse et de la planification du développement.

Documentation

E/5974 Rapport du Secrétaire général relatif aux projets sur

l'application pratique d'une conception unifiée de l'analyse et de la planification du développement (décision 162 (LXI) du Conseil économique et social)

A/32/3 Rapport du Conseil économique et social (chap. IV, sect. A)

Résolution du Conseil économique et social portée à l'attention de l'Assemblée générale et en rapport avec les travaux de la Commission (A/32/3, chap. premier)

Conception unifiée de l'analyse et de la planification du développement /résolution 2071 (LXII)/

Suite à donner

Examen du rapport du Secrétaire général et de la section pertinente du rapport du Conseil économique et social.

Point 69. Tendances à long terme du développement économique des régions du monde.

Documentation

A/32/3

Rapport du Conseil économique et social (chap. III, sect. H)

Résolution du Conseil économique et social portée à l'attention de l'Assemblée générale et en rapport avec les travaux de la Commission

Examen des tendances à long terme du développement économique des régions du monde [résolution 2090 (LXIII)]

Suite à donner

Examen de la section pertinente du rapport du Conseil économique et social.

Point 70. Coopération économique entre pays en développement : rapports du Secrétaire général.

Documentation

A/32/ * Rapport du Secrétaire général sur la coopération économique entre pays en développement (résolution 31/119 de l'Assemblée générale)

A/32/ * Rapport d'activité présenté par le Secrétaire général sur les mesures prises par les institutions spécialisées et par les autres organismes des Nations Unies à l'appui des dispositions de coopération économique entre pays en

des dispositions de cooperation economique entre pays en développement (résolution 31/119 de l'Assemblée générale)

E/AC.51/86 Rapport du Comité administratif de coordination sur la coopération économique entre pays en développement

A/32/61 Lettre datée du 15 mars 1977, adressée au Secrétaire général par le Vice-Premier Ministre et Ministre des

affaires étrangères d'Egypte, transmettant des documents

de la première Conférence afro-arabe au sommet

Suite à donner

Examen des rapports demandés par l'Assemblée générale énumérés ci-dessus.

Point 71. Accélération du transfert des ressources réelles aux pays en développement (rapport du Secrétaire général).

Documentation

A/32/149 et Corr.1

Rapport du Secrétaire général sur l'accélération du transfert des ressources réelles aux pays en développement (résolution 31/174 de l'Assemblée générale)

Suite à donner

Examen du rapport du Secrétaire général mentionné ci-dessus.

Point 72. Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement.

Documentation

A/32/42 et Corr.l (vol. I et II)*

Rapport du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement sur ses première et deuxième sessions

(résolution 31/179 de l'Assemblée générale)

A/32/3/Add.1^{*}

Rapport du Conseil économique et social sur la reprise

de sa soixante-troisième session

A/32/61

Lettre datée du 15 mars 1977, adressée au Secrétaire général par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères d'Egypte, transmettant des documents

de la première Conférence afro-arabe au sommet

Suite à donner

Examen du rapport du Comité préparatoire de la Conférence et de la partie pertinente du rapport du Conseil économique et social.

Point 73. Conférence des Nations Unies sur la science et la technique.

Documentation

A/32/43 et Corr.l (français seulement) et Corr.2 (russe seulement) Rapport du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (résolution 31/184 de l'Assemblée générale)

A/32/ et Add.1^{*} Rapport du Secrétaire général sur les travaux préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (résolution 31/184 de l'Assemblée générale et résolution 2123 (LXIII) du Conseil économique et social)

A/32/3

Rapport du Conseil économique et social (chap. IV, sect. G)

Suite à donner

- a) Examen du rapport du Comité préparatoire de la Conférence et de la partie pertinente du rapport du Conseil économique et social;
 - b) Examen du rapport du Secrétaire général mentionné ci-dessus;
- c) Examen des recommandations faites par le Conseil économique et social dans sa résolution 2123 (LXIII) concernant la période de préparation de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement.
